



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2023

Présents : Mmes Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Marie-Antoinette FISHER, Sophie LAUX-ROBERT
M.M. Frank ALEXIS, Stéphane BEDEL, M. François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES, Pierre TROUCHE

Procuration : Mme Hélène DEVILLER a donné procuration à Mme Sophie LAUX-ROBERT
Mme Stéphanie GAUTIER a donné procuration à M. Bertrand LEMOIGNE
Mme Jocelyne PY a donné procuration à M. Josian RIBES
Mme Marjorie RIBES a donné procuration à M. Jean-Claude PINTEGNE
M. Paul AMOUROUX a donné procuration à M. Aurélien DALOZ
M. Philippe LORINQUER a donné procuration à Mme Laurence ARTERO-MOREL

Absent : -

Secrétaire de séance : Mme Sophie LAUX-ROBERT

Nombre de Membres
En exercice : 20
Présents : 14+6 proc.
Votants : 20

Date convocation
06/07/2023
Date d'affichage
06/07/2023

Acte rendu exécutoire
Date transmission à la
Préfecture le 11/07/2023

Le Maire,
Josian RIBES



Objet : Adhésion à la charte régionale « Engagé pour le végétal »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la charte régionale « Engagé pour le végétal », proposée par FREDON Occitanie (Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles) :

- L'extension de la loi Labbé interdisant l'usage de produits phytosanitaires dans les espaces publics, interdit désormais l'usage des produits phytosanitaires de synthèse à l'ensemble des espaces communaux. La charte Objectif Zéro Phyto évolue donc pour proposer de nouveaux engagements en faveur du végétal.

- Fruit de cette évolution, la nouvelle charte régionale propose désormais une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la végétalisation et les bonnes pratiques entourant la gestion du végétal.

- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : santé humaine ; santé du végétal assurant sa pérennité ; accueil de la biodiversité ; perméabilité des sols ; rafraîchissement urbain ; insertion paysagère...

- L'engagement de la collectivité dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à s'engager dans un plan d'actions progressif pour une gestion de l'espace public assurant la pérennité du végétal. Ce plan d'action sera accompagné d'actions de formation des agents et d'information des administrés.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de s'engager en faveur du végétal, adopte le cahier des charges, et sollicite l'adhésion de la collectivité à la charte régionale proposée par FREDON Occitanie pour le niveau 3 ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Josian RIBES

Accusé de réception en préfecture
034-216401666-20230712-2023-DELIB-53-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023